

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 07 Mars 2023

Délibération n°2023-MAIRIE-003

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de mars à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias (arrivé au point 2023-MAIRIE-005), LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume (arrivé au point 2023-MAIRIE-003), RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela,

Présents en visioconférence : DURET Laëtitia,

Absents : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, PRATLONG Maxime, VOLPELLIERE Stéphanie

M RIBIERE Ludovic a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : AMENAGEMENT DU PARC DE LA GARENNE : AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Nb de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 9

Convocation le :
24/02/2023

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de renouveler les jeux du jardin d'enfants de la commune devenus obsolètes et la création au cœur du parc de la garenne de nouveaux équipements sportifs (tables de ping-pong, agrès sportifs...)

Ce projet permettra d'améliorer les aménagements à destination des jeunes de la commune.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du conseil communautaire du 29 avril 2021, la Communauté de Communes du Pays de Sommières a ouvert un fonds de concours pour aider les communes dans la réalisation d'équipements structurants destinés aux enfants et aux jeunes. Ce fonds de concours représente 50 % du financement communal. Le projet d'aménagement du parc de la Garenne rentrant dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de déposer une demande auprès de la CCPS afin de bénéficier de ce fond de concours pour la réalisation de cet équipement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet d'aménagement du parc de la Garenne,
- de donner pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires
- de donner pouvoir au maire pour solliciter le fonds de concours.

Vote : Oui à l'Unanimité (M FORESTIER Mathias n'a pas participé au vote car il n'était pas présent pour ce point)

Pour copie conforme

le Maire

